

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION
AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 655 INTITULÉ : « RÈGLEMENT NO. 655 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 614 AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR PERMISE DES
QUAIS, LES MATÉRIAUX DE CLÔTURES, D'AJOUTER DES NORMES CONCERNANT
L'ABATTAGE D'ARBRES EN PÉRIMÈTRE URBAIN ET DE MODIFIER LES USAGES
PERMIS EN ZONE R-17 »**

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 février 2022, le conseil de la Ville de Waterville a adopté par résolution le projet de règlement n° 655 intitulé : « *Règlement no. 655 modifiant le règlement de Zonage no. 614 afin de modifier la largeur permise des quais, les matériaux de clôtures, d'ajouter des normes concernant l'abattage d'arbres en périmètre urbain et de modifier les usages permis en zone R-17* ».

Ce règlement a pour objet d'augmenter la largeur permise des quais, d'assujettir les terrains de superficie inférieure à 5 000 m² aux normes d'abattages des zones urbaines, de permettre les clôtures de mailles sous certaines conditions et d'ajouter l'usage multifamiliale 6 logements dans la zone R-17.

Le projet de règlement contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **7 mars 2022**, à 19 h, par écrit ou par visioconférence.

Date limite de réception des avis écrits ou d'inscription à la visioconférence : **3 mars 2022 à 16h 00**

Par courrier à l'adresse suivante :
Ville de Waterville
170, rue Principale Sud
Waterville, Québec J0B 3H0

Par courriel à l'adresse suivante :
dg@waterville.ca

Cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite et par visioconférence a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la Covid-19.

Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au www.waterville.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Ville aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Waterville, ce 8 février 2022.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de Ville ainsi que sur le site web de la Ville de Waterville.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour de février 2022.

Secrétaire-trésorière